

FICHE INSCRIPTION DIFFERENTS SERVICES 2025 2026

A rendre obligatoirement avant le 04 juin 2025 pour la rentrée de septembre 2025

NOM PRENOM enfant : ECOLE : CLASSE :

RESTAURANT SCOLAIRE / CANTINE

Les menus sont disponibles sur le site internet de la commune (Collège Molière Bouillé Lorez avec cuisinier sur place) / ESAT Pompois pour l'école publique et privée d'Argenton l'église. Nous demandons à chaque enfant de goûter même s'il n'aime pas la valeur d'une petite cuillère.



Inscription des enfants.....

* OUI NON à compter du...../...../2025/26

Cochez vos besoins : vos enfants seront inscrits à la cantine pour toute l'année les :

- lundi
- mardi
- jeudi
- vendredi
- besoin occasionnel (**attention repas à commander 2 semaines à l'avance sur Argenton**)



Prix du repas par enfant : 3€60 Pour informations : une forte hausse de nos prestataires (ESAT et département 79 pour le collège Molière) nous à été imposée, la commune prends en charge une partie conséquente du prix du repas de votre enfant.

Pour les élèves de maternelles : merci de prévoir une serviette de table pour la cantine marqué au nom prénom de l'enfant qui restera à l'école toute l'année sur Argenton ou qui vous sera rendue chaque vendredi dans le sac de votre enfant sur Bouillé Lorez (à remettre propre tous les lundis dans le cartable)

TEMPS d'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAPS) / GARDERIE DU VENDREDI

Il n'y aura plus de TAPS les vendredis à la rentrée de septembre 2025 mais une garderie est organisée les vendredis dès 15h après l'école (0€60 la demi-heure), merci de nous dire si vous utiliserez le service garderie du vendredi soir à partir de 15h :

OUI NON BESOIN OCCASIONNEL

Si oui jusqu'à quel créneau horaire vous avez besoin :

- de 15h à 16h
- de 16h à 17h
- de 17h à 18h
- de 18h à 18h30



GARDERIE PERISCOLAIRE (matin de 7h à 8h50 et soir de 16h à 18h30)



Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants....., les inscrivons à la GARDERIE (activités proposées : jeux, dessins, livres, jeux de sociétés, jeux libres etc.) **Il faut prévoir le goûter pour la garderie du soir (temps de goûter de 16h à 16h30).**

OUI NON BESOIN OCCASIONNEL (prévenir en amont la mairie) :

Fréquentation à compter du.....

Cocher les jours fréquentés annuellement :

- Lundi matin
- Lundi soir
- Mardi matin
- Mardi soir
- Mercredi matin
- Mercredi midi de 12h à 12h30** (sans repas)
- Jeudi matin
- Jeudi soir
- Vendredi matin
- Vendredi soir

Heure d'arrivée matin environ :h..... Heure départ soir environ :h.....

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfants à rentrer seul-s de la garderie.

OUI NON

Tarif de la garderie : 0.60 € euros à la demi-heure entamée / 1€20 l'heure

Tout dépassement après 18h30 sera facturé 10€/enfant la demi-heure





TRANSPORTS SCOLAIRES (Bouillé-Loretz uniquement)

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (entourer) **OUI** **NON**

Pour cela, il convient de compléter une demande de carte de transport pour chaque enfant concerné, inscription en ligne via le site www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Nous, soussignés, les représentants légaux autorisons, notre-nos enfant-sà rentrer seul-s à notre domicile. **OUI** **NON**

ACCUEIL DU MERCREDI APRES MIDI 12h/18h (navette gratuite de Bouillé vers Argenton à 12h)

Sur l'école publique d'Argenton (accès par l'impasse Rue pichault de la martinière par derrière l'école)

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... les inscrivons à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi de 12h à 17h (**repas + goûter inclus** / garderie jusqu'à 18h maximum 0.50€ la demi-heure) **pour les enfants scolarisés sur Loretz d'Argenton** :

- OUI POUR TOUTE L'ANNEE** ou 1 sur 2 (précisez semaine paire ou impaire) **NON**
- BESOIN OCCASIONNEL** (prévenir au minimum 15 jours à l'avance)

Un planning est à remplir pour 2 mois **ou inscription par mail à Mme Eulalie Chevrier : scolairealsh@loretz-argenton.fr**
Si vous inscrivez vos enfants à l'année : il faudra penser à prévenir pour les **annulations au minimum 8 jours à l'avance**, sinon vous serez facturé sauf pour absence médicale (sur justificatif). **Un car gratuit est mis à disposition pour les enfants de Bouillé à 12h mais il faut venir les chercher sur Argenton (par derrière l'école impasse rue pichault de la martinière)**. Des programmes d'activités des mercredis vous seront envoyés par mail si inscription et seront affichés dans les garderies périscolaires et disponibles sur le site internet de la commune et page Facebook.

Tarifs mercredis selon QF :

Quotient Familial	Tarif en € repas et goûter inclus
0 à 550	6.00 €
551 à 770	7.00 €
771 à 1000	7.50 €
Supérieur à 1001	8.00 €



ALSH VACANCES (sur Argenton) ET ETE (sur Bouillé)

Nous, soussignés, les responsables légaux des enfants..... auront des besoins de garde pour l'accueil de loisirs ouvert seulement la première semaine des petites vacances de Février/Avril et Octobre puis l'été le mois de Juillet (3 semaines) et fin août (4 jours) : (tarifs disponibles sur site internet et sur plaquette vacances). Inscription possible uniquement à la journée entière 9h/17h où à la semaine forfait 4 jours/semaine ou 5 jours/semaine. Tarifs disponibles en mairie ou sur site internet de la commune.

- Vacances hiver 1^{ère} semaine
- Vacances printemps 1^{ère} semaine
- Vacances automne 1^{ère} semaine
- Vacances été Juillet :
- 1^{ère} semaine 28
- 2^{ème} semaine 29
- 3^{ème} semaine 30
- Dernière semaine août 35 (4 jours uniquement fermé 1j prépa rentrée)
- Besoin occasionnel selon les périodes**



Dans tous les cas ceci ne vaut pas inscriptions sur les périodes : vous recevrez les plaquettes d'animations par mail ou papier (été) avec à l'intérieur le **bulletin d'inscription à rendre par mail à Eulalie CHEVRIER : scolairealsh@loretz-argenton.fr** ou papier à la mairie pour chaque période de vacances avant la date indiquée sur celui-ci. Places limitées par ordre d'arrivée **60 places maximum**. Les plaquettes sont diffusées environ 1 mois et demi avant la période (petites vacances) par mail et sur le site de la commune et fin mai pour l'été. **Pour tout renseignement sur l'accueil de loisirs vacances : contactez Mme Eulalie CHEVRIER**

IMPORTANT

Nous, responsables légaux des enfants....., nous nous engageons à prévenir la mairie en cas de changements (adresse, téléphone, fréquentation, personnes autorisées) et validons toutes les informations notées dans le dossier. **Nous nous engageons à lire et à respecter les règlements intérieurs de chaque service (disponibles sur le site internet de la commune) et à régler toutes les factures des services.**

DATE :

SIGNATURES :